

Calendrier des opérations					
Calendrier	Etapes	DEEP	CE	ENSEIGNANT	DDEC
<b>4 décembre 2023</b>	Circulaire du Rectorat DEEP sur le mouvement de l'emploi (BA n° 990).	Publication	Transmission aux enseignants	Lecture de la procédure à suivre	
<b>Du 22 janvier au 7 février 2024</b>	<b>Saisie, par les enseignants, de leur intention</b> de participer au mouvement. Application : « i.mouv-1Dpr » ( <a href="http://www.ac-aix-marseille.fr">www.ac-aix-marseille.fr</a> )  Enseignant désirant muter hors académie	Ouverture de l'application		Déclaration en ligne de leur intention  Informe la DEEP par mail <a href="mailto:ce.deep-gj1d@ac-aix-marseille.fr">ce.deep-gj1d@ac-aix-marseille.fr</a>	
<b>1<sup>er</sup> février 2024</b>	Réunion de la Commission Diocésaine de l'Emploi de l'Enseignement Catholique - Préparation du Mouvement				
<b>8 février 2024</b>	Transmission par la DEEP au Chefs d'établissement la liste des postes pour validation sur la boîte académique ( <a href="mailto:ce.rne@ac-aix-marseille.fr">ce.rne@ac-aix-marseille.fr</a> )	Transmission aux CE	Corrections éventuelles		
<b>4 mars 2024</b>	Retour par le Chef d'établissement à la DEEP de la liste validée (avec modifications ou observations éventuelles).	Réception de la liste Validée par le CE	Transmission de la liste validée à la DEEP		
	Retour par le Chef d'établissement à la DDEC de l'Annexe 1 accompagnée de la copie de la liste de la DEEP validée (avec modifications ou observations éventuelles).		Transmission de l'annexe 1 et de la copie de liste de la DEEP validée		Réception de la liste validée par le CE et de l'annexe 1
<b>8 mars 2024</b>	<b>Publication</b> des services vacants et susceptibles d'être vacants	Publication des services	Affichage et information aux enseignants	Consultation de la liste et préparation des vœux	
	<b>Date de retrait</b> , par les enseignants, des dossiers de candidature auprès de la DDEC ( <a href="mailto:s.rose@ec84.org">s.rose@ec84.org</a> )			Retrait du dossier	Transmission des dossiers
<b>Du 09 au 20 mars 2024</b>	<b>Saisie des vœux, par les enseignants</b> , sur l'application : « i.mouv-1DPr » <b>Constitution des dossiers (Académique et EC)</b>	Ouverture du serveur		Saisie des vœux Constitution des dossiers EC et Académique	
<b>22 mars 2024</b>	<b>Date limite de réception</b> des dossiers de candidature des enseignants auprès : - de la Direction Diocésaine (dossier ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE) ( <a href="mailto:s.rose@ec84.org">s.rose@ec84.org</a> ) - des Chefs d'établissement. (Copie dossier ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE + dossier ACADEMIQUE) - de la DEEP dossier ACADEMIQUE ( <a href="mailto:ce.deep-gj1d@ac-aix-marseille.fr">ce.deep-gj1d@ac-aix-marseille.fr</a> )	Réception du dossier Académique	Réception du dossier EC et Académique	Dépôt des dossiers auprès de la DDEC, du CE et de la DEEP	Réception du dossier EC
	<b>Le Chef d'établissement transmet, l'annexe 2 rectorale accusé de réception</b> au Rectorat DEEP.	Réception de l'annexe 2 transmise par les CE	Transmission des dossiers à la DEEP		
<b>11 juin 2024</b>	Renoncement au mouvement	Réception des éventuels renoncements		Date limite pour informer de son renoncement au mouvement	
<b>26/03 – 18/04 – 14/05 – 04/06 – 25/06 – 03/07</b>		Réunions de la Commission Diocésaine de l'Emploi de l'Enseignement Catholique			
<b>12/06 – 26/06</b>		Réunions de la CCMI			

Consulter régulièrement, pendant la phase du mouvement, le site de la Direction Diocésaine : [www.ec84.org](http://www.ec84.org) rubrique « Enseigner », « s'informer » ainsi que le site de l'Académie d'Aix-Marseille : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)